

ABONNEMENT.

Saumur:	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste:	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faïts divers	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :  
A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 NOVEMBRE 1884.

## Chronique générale.

### UN GRAVE CONFLIT A LA CHAMBRE.

10 novembre, 2 heures 10.

Un conflit, dont les conséquences peuvent être fort graves, vient d'éclater entre M. Ferry et la commission du Tonkin.

La commission, on le sait, devait se réunir cette après-midi pour entendre le président du conseil.

Au dernier moment, la commission a été avisée que M. Jules Ferry ne se rendrait pas aujourd'hui devant elle et que M. Franck-Chauveau, rapporteur, demanderait seulement l'autorisation d'insérer dans son rapport une phrase par laquelle le gouvernement serait dégagé de l'obligation de réclamer une indemnité à la Chine et autorisé à traiter sur les bases de l'évacuation complète du Tonkin par le Céleste-Empire et de l'occupation de Kelung comme gage.

Un nouveau coup de théâtre s'est produit à la réunion de la commission.

M. Franck-Chauveau a annoncé qu'il donnait sa démission de rapporteur.

Après avoir pris acte de cette déclaration, la commission a décidé, par quatre voix contre trois et deux abstentions, d'entendre M. Jules Ferry, président du conseil, avant de nommer un autre rapporteur.

A l'issue de la réunion, M. Arthur Leroy, président de la commission, s'est rendu auprès de M. Jules Ferry pour lui communiquer la décision de la commission.

2 heures 40.

Dans les couloirs de la Chambre, on explique la démission de M. Franck-Chauveau en disant qu'il n'a pas voulu assumer la responsabilité de l'abandon de l'indemnité.

Il a, en effet, déclaré que sa détermination avait pour cause, non un désaccord avec la commission, mais les explications

qu'il a échangées samedi avec le président du conseil.

2 heures 50.

M. Jules Ferry vient de faire répondre à la commission du Tonkin qu'il ne se présenterait pas devant elle.

On est généralement d'avis, au Palais-Bourbon, que cet acte de M. Ferry va amener un conflit sérieux entre la Chambre et le gouvernement.

\*\*

Nous lisons dans la Gazette de France :

« Le cabinet Ferry, qui vraisemblablement ne se trouve pas assez d'affaires sur les bras, poursuit, sans bruit, mais avec la ténacité qu'on lui connaît, le projet de lancer la France dans de nouvelles aventures. C'est de la question marocaine qu'il s'agit aujourd'hui.

« L'Angleterre, qui a l'avantage d'être mieux renseignée que nous, a reçu à ce sujet les informations suivantes.

« Nous les empruntons au Times :

« Le bruit court, dit ce journal, dans les cercles des officiers supérieurs de la marine, qu'une escadre complète est sur le point d'être envoyée à Tanger, où elle rejoindra le Suffren.

« Les officiers supérieurs ont reçu l'ordre de rejoindre leurs postes. Une grande activité règne à l'arsenal, où l'on arme tous les transports disponibles. Les navires en armement sont les transports l'Annamite, le Bien-Hoa, la Sarthe et l'Orne, et les croiseurs le Primauguet et l'Aréthuse ».

\*\*

On lit dans l'Intransigeant :

« Nous avons annoncé que M. Cazot, sénateur, premier président de la Cour de cassation, était poursuivi en responsabilité par les actionnaires de la Société des chemins de fer d'Alais au Rhône.

« Cette Société, à laquelle l'ancien ministre de la justice du cabinet Gambetta appartenait comme membre du conseil d'administration, est actuellement en faillite.

« Le syndic, M. Sauvalle, vient d'assigner M. Cazot en restitution d'une somme de deux millions qu'il aurait touchés en dehors de tout droit.

« Des démarches auraient été faites, assure-t-on, auprès de M. Sauvalle pour qu'il arrêtât ses poursuites; mais ni prières ni menaces n'ont abouti.

« M. Sauvalle se serait empressé de répondre qu'il n'avait à s'inquiéter ni du premier président de la Cour de cassation, ni du ministre de la justice, et qu'il ne dépendait que du tribunal de commerce.

« Et maintenant, on se demande combien de temps encore M. Cazot, compromis dans les tripotages financiers d'une société en faillite, restera, de par la protection opportuniste, le chef suprême de la magistrature française ? »

Cela va bien ! M. Lafferrère d'un côté, M. Cazot de l'autre, la justice administrative et la justice civile ! Tout est donc à bon droit suspect dans ce gouvernement-ci.

\*\*

M. POUYER-QUERTIER A DOURDAN.

M. Poyer-Quertier a prononcé samedi à Dourdan un remarquable discours sur notre situation économique et financière.

Prenant nos budgets pour base, il a démontré qu'avant la guerre de 1870, nos charges totales étaient de près de 2 milliards. Nos désastres ont augmenté de 600 millions environ les rentes annuelles à servir, ce qui faisait 2 milliards et demi.

Aujourd'hui, en y comprenant toutes nos obligations, tous nos engagements, soit du budget ordinaire, soit du budget extraordinaire, nos charges s'élèvent au chiffre colossal de 4 milliards et demi ; — soit 2 milliards d'augmentation en dix ans, par suite du gaspillage républicain.

Si le pays veut mettre fin à cette danse des écus qui le mène à sa ruine, il faut qu'il choisisse d'autres hommes, honnêtes d'abord, ensuite résolus à couper court aux dépenses insensées.

Voici le résumé de ce discours :

« Des charges inouïes, dit-il, pèsent sur l'agriculture. On a prodigué les enquêtes. Une commission parlementaire a envoyé aux quatre coins de la France 40,000 kilogrammes de papier pour obtenir 60 millions de réponses. Tout cela est resté inutile.

« L'agriculture meurt de la concurrence étrangère. On ne trouve plus de fermiers. La lutte est impossible, parce que les produits français paient 33 0/0 à l'étranger, tandis que les produits étrangers entrent librement en France.

« Les transports sont beaucoup trop chers. Le fret de Calcutta à Rouen coûte meilleur marché que le transport par voie ferrée de Paris à Marseille.

« A cette situation, il n'y a qu'un remède, la protection.

« On doit tout faire, dit M. Poyer-Quertier, pour les campagnes qui nourrissent la France et lui donnent ses meilleurs résultats.

« On fait trop de politique, et pas assez d'affaires.

« L'orateur conclut en invitant les agriculteurs, qui représentent les deux tiers de la nation en nombre, dont les enfants fournissent les quatre cinquièmes de l'armée, à bien peser leurs bulletins de vote et à n'envoyer au Parlement que des hommes décidés à supprimer les gaspillages actuels, à exiger des réductions de dépenses et à établir sur les produits agricoles de toute nature : laine, lin, chanvre, bestiaux, des droits qui compensent les charges qu'ils supportent, lesquelles charges s'élèvent aujourd'hui à 33 0/0 du revenu net de l'agriculture, d'après les documents officiels.

« En 1874, ajoute M. Poyer-Quertier, M. de Bismarck me disait : « Dans dix ans vous serez libre-échangiste » ; je lui répondis : « Ou vous serez protectionniste, ou l'Allemagne cessera d'exister. » Le prince de Bismarck et l'Allemagne sont devenus protectionnistes. »

Le discours de M. Poyer-Quertier a produit sur tout l'auditoire une profonde impression.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

Le lieutenant embrassa son oncle, et s'engagea dans l'avenue. Il marchait allègrement, comme le jour où, deux ans auparavant, il courait, par le même chemin, annoncer à Stéphanette que le marquis ne s'opposait pas à leur mariage. Mais sa joie n'était plus la même. Ce n'était plus l'ivresse enluminée qui cherchait à se répandre autour d'elle, et parcourait le ciel et la terre pour y trouver son aliment. C'était une joie plus recueillie, plus profonde, plus maîtresse d'elle-même; c'était l'homme après l'enfant; c'était l'hymne nuptial après la chanson d'amour. Il se reposait délicieusement dans ses pensées. Toutes les souffrances d'autrefois avaient perdu leur aiguillon, et si elles repassaient encore dans son esprit, c'était comme un contraste à la douceur du présent. Il sentait le bonheur qui venait à lui, comme un ami longtemps désiré qu'on entend frapper à la porte. Le chemin qu'il avait parcouru dans la vie lui

apparaissait tout illuminé de miséricorde, et la reconnaissance emplissait son âme, et l'élevait droit à Dieu.

Stéphanette, qui n'entendait plus, depuis quelque temps déjà, la voix de son oncle, s'était décidée à rentrer à la maison. Inquiète, pâle encore d'émotion, elle revenait par l'allée du jardin qu'un vieux mur, dégradé par endroits, séparait seulement de l'avenue.

Elle entendit le pas de Jean qui s'éloignait.

— C'est lui, pensa-t-elle.

Et, avisant dans le mur une brèche que le temps avait faite, et que le lierre seul avait réparée, elle passa la tête à travers les feuilles qui encadrèrent son joli visage de leurs couronnes sauvages. Elle vit Jean déjà loin. Mais, en se penchant, elle avait détaché du vieux mur une pierre qui tomba sur le gazon. Le jeune homme tourna la tête. Leurs yeux se rencontrèrent. Ce ne fut qu'un éclair; mais Stéphanette avait eu le temps de lire dans le regard de son ami la tendresse et la joie qu'il emportait dans son cœur.

Elle se rejeta vivement en arrière.

— Il ne part pas... il m'aime... il est joyeux ! murmura-t-elle.

Jean n'y put tenir. Il courut vers la brèche où Stéphanette lui était apparue.

Elle n'était plus là. Il parcourut des yeux le grand jardin, et n'y vit point la jeune fille.

Déjà Stéphanette avait rejoint son oncle, et sur son jeune front la sérénité commençait à renaitre.

XXI

M. Henriet accueillit Jean avec des exclamations de surprise et de joie. Ils dînèrent ensemble, dans la grande salle à manger carrelée qui composait avec une cuisine tout le rez-de-chaussée de la Lande, et, après dîner, s'étant assis sous le manteau de la cheminée, ils commencèrent une interminable causerie. M. Henriet raconta par le menu tout ce qu'il savait de Stéphanette, et s'étendit complaisamment, à maintes reprises, sur les incomparables perfections de sa belle voisine. Jean ne se lassait pas d'écouter son hôte, le relançant d'un mot dès qu'il cessait de parler. Quand ils songèrent à se séparer, ils s'aperçurent avec étonnement qu'il était une heure du matin.

Le lieutenant ne s'en éveilla pas moins dès l'aube. Il courut à sa fenêtre : une brume légère flottait sur les vignes d'où s'élevaient, d'espace en espace, quelques noyers et des pêchers de plein vent roses de fleurs; dans le ciel, pas un nuage : le dragon de la girouette avait son dard tourné vers l'ouest.

— La journée s'annonce bien, pensa Jean.

Il revêtit son plus bel uniforme, qu'un domestique était allé chercher la veille à Angers, se promena de long en large dans sa chambre, essaya

vainement de lire une demi-page d'un traité d'agriculture égaré sur une table, fredonna un air de chasse, et, à la fin, impatienté de ne pas entendre M. Henriet se lever, alla résolument frapper à la porte du bonhomme.

— Beau temps, monsieur Henriet, temps superbe !

— Eh ! mon bon ami, répondit le campagnard, vous auriez bien pu attendre un peu pour me le dire : il est six heures du matin, et nous ne partons qu'à neuf. Je dormais comme un jeune homme... un jeune homme qui ne serait point amoureux, ajouta-t-il avec un rire sonore.

Comme le dernier coup de neuf heures sonnait au bourg, M. Henriet, en redingote, rasé de frais, prononça le traditionnel « hue, la Blanche », et le cabriolet s'ébranla.

Quelle claire matinée ! Comme l'air était léger ! Comme les lointains étaient bleus ! Mille chansons sortaient des nids, des fermes éveillées, des feuilles qu'agitait la brise. Toute la plaine était inondée de lumière, et cependant le ciel était pâle, comme si les dernières neiges de l'hiver s'étaient fondues dans l'azur.

Jean jouissait pleinement de cette poésie printanière; M. Henriet beaucoup moins.

— Voyez-vous la gelée blanche ? dit-il au jeune homme.

— Oui, répondit Jean; comme elle a suspendu

Le rapport de M. le comte de Douville-Maillefeu sur le budget des cultes a été distribué aux députés.

Dans ce rapport, M. de Douville-Maillefeu déclare qu'il est le serviteur passionné et exclusif de la Révolution, et, par conséquent, l'adversaire irréconciliable du Concordat et du budget des cultes.

La commission s'étant prononcée, à la majorité, contre la suppression du budget des cultes, M. de Douville-Maillefeu a bien voulu consentir à étudier quelles étaient les réductions qu'on pouvait opérer sur ce budget.

Ces réductions, qui atteignaient tout d'abord le chiffre de 3,500,000 francs proposé par M. Lelièvre, rapporteur démissionnaire, ont été portées à 6,340,600 fr.

Voici sur quels chapitres portent les plus importantes de ces réductions :

Sur le personnel des bureaux des cultes.....	35.000
Traitement des archevêques et évêques.....	65.000
Traitement des curés.....	72.000
Allocations aux vicaires généraux, desservants et vicaires.....	2.226.400
Chapitre de St-Denis (supprimé).....	422.000
Bourses des séminaires.....	305.000
Secours annuels à divers établissements religieux (supprimés).....	5.900
Mobilier des archevêchés et évêchés, réduction.....	60.000
Entretien des édifices diocésains.....	400.000
Grosses réparations aux édifices diocésains, réductions de moitié.....	4.000.000
Secours pour les églises et presbytères.....	4.650.000
Personnel du culte protestant.....	43.300
Personnel du culte israélite.....	40.000
Séminaire israélite (supprimé).....	32.000
Églises protestantes et israélites, réduction de.....	60.000

#### LE CHOLÉRA A PARIS.

D'après le bulletin officiel, il y a eu avant-hier à Paris 186 cas de choléra et 51 décès. Etant donné le chiffre énorme de la population parisienne — deux millions d'habitants — la proportion n'est pas considérable, mais on ne peut nier l'aggravation du mal. Les précautions hygiéniques deviennent donc plus nécessaires. La première de toutes est encore le sang-froid.

Le bruit court, au Luxembourg, que le ministre de l'instruction publique a signé, hier matin, le licenciement des lycées, en raison de l'aggravation de l'épidémie cholérique.

#### AVIS AUX ÉLECTEURS.

Messieurs, VOUS NE POUVEZ PAS ÉCHAPPER A DE NOUVEAUX IMPOTS. Il n'en faut point parler maintenant, à

de jolies perles aux toiles d'araignées !

Le campagnard hausse les épaules :

— Ce n'est pas cela que je remarquais, mon ami, mais bien que la vigne avait souffert cette nuit.

— Ah ! fit le lieutenant d'un air d'indifférence profonde.

Après quelques minutes de silence :

— Savez-vous ce que me rappelle notre voyage à la Merlière, mon jeune ami ? reprit M. Henriet ; ma première visite — officielle, s'entend — à celle qui fut M<sup>me</sup> Henriet. Nous nous aimions depuis longtemps... comme vous... Elle n'était pas laide, allez... et quelle brave femme !... J'étais donc parti pour aller chez mon futur beau-père, dans cette même voiture. Quand j'arrivai, je connaissais bien Jacqueline pourtant, j'étais sûr d'elle comme elle était sûre de moi ; eh bien ! je ne trouvai pas un mot à lui dire, pas un. Alors mon beau-père mit la main de Jacqueline dans la mienne : « Tiens, ma fille, dit-il, n'ose pas, allez donc vous promener tous deux dans le verger, et tachez de vous accorder... » Ah ! mon ami Jean, dès que nous fûmes dehors et seuls, je ne cherchai plus mes mots, ils venaient d'eux-mêmes, et tous à la fois.

Jean écoutait d'un air distrait, en fouettant la Blanche avec une persévérance inutile.

— Ne pressez pas tant la Blanche, dit M. Henriet, nous arrivons. Je vais prendre par la traverse, et

cause de la période électorale qui va s'ouvrir. Mais, une fois les élections faites, NOUS Y REVIENDRONS FATALEMENT.

(Déclaration faite, le 16 octobre 1884, par M. Jules Ferry, président du Conseil, aux membres de la commission du budget.)

#### AFFAIRES DE CHINE.

On télégraphie de Londres au *Journal des Débats* :

« Un arrangement entre la France et la Chine paraît très-possible. La Chine consentirait à l'exécution du traité de Tien-Tsin ; la France occuperait Kelung jusqu'à l'entière évacuation du Tonkin par les troupes du Céleste-Empire ; aucune indemnité ne serait payée par la Chine ; cependant, il serait possible que le gouvernement chinois se décidât à payer une certaine somme aux familles des soldats français tués à Bac-Lé. »

Le *Journal des Débats* ajoute que des renseignements recueillis à Paris confirment ceux qui lui sont télégraphiés de Londres.

Les bruits de paix répandus hier continuent aujourd'hui.

Divers journaux annoncent que M. Ferry renonce aux termes de son ultimatum et qu'il ne demande plus à la Chine ni indemnité ni gage. Le *Gaulois* affirme que, mis dans la nécessité ou de renoncer à ses prétentions ou d'envoyer 30,000 hommes en Extrême-Orient, le président du conseil aime mieux se soumettre. Les élections approchent : M. Ferry a eu peur sans doute de l'effet produit sur la masse électorale, car l'arrivée de renforts considérables ne pouvait avoir lieu qu'à une date où il eût été dangereux pour le cabinet de se trouver en pleine guerre. Tous ces bruits, naturellement, méritent confirmation.

#### REVUE FINANCIÈRE.

Le marché est plus faible depuis quelques jours ; l'apparition du choléra à Paris est venue encore augmenter les mauvaises dispositions de la Bourse. Les ventes suivies provoquent un découvert sérieux et on est encore trop éloigné de la liquidation pour parler d'équilibrer les positions.

Le 5 0/0 Italien est toujours en progrès. Le vote prochain des conventions avec les chemins de fer, la disposition du choléra, la certitude du maintien de l'équilibre du budget, l'éloignement de tout nouvel emprunt pour de longues années sont tout autant de circonstances qui justifient pour ce fonds d'Etat un cours au-dessus du pair.

La Banque de France est à 5,130 fr. Le Crédit Foncier est resté extrêmement ferme durant toute la semaine. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 7,377,000 fr. de nouveaux prêts.

Les obligations Foncières à lots de l'emprunt 1879 sont demandées à 451. Les Communales, dernièrement émises, varient de 439 à 440.

L'obligation entièrement libérée se négocie aux environs de 446 ; elle vaut 6 fr. de plus, par conséquent, que l'obligation non libérée.

C'est cependant à cette dernière que l'on devrait donner la préférence.

La prime de ces obligations ne peut que prendre de nouveaux développements.

La Banque de Paris se tient à 725 ; le Crédit Industriel et Commercial, invariable à 680.

dans cinq minutes, mon lieutenant, nous serons à la Merlière.

M. Henriet tourna en effet à droite, et s'engagea dans la *ruette des bois*, sorte de pâture bordée d'un côté par les hautes futaies du parc et de l'autre par de grands taillis non clos qui dépendaient d'un château voisin. La voiture roulait doucement sur l'herbe. Les deux voyageurs étaient devenus silencieux. De temps à autre, au-dessus de leurs têtes, quelques ramiers effarouchés s'envolaient à travers les feuilles.

A la Merlière, on attendait.

Stéphanette avait mis plus de temps que de coutume à sa toilette. Elle descendit dans le salon, garnit les vases de fleurs nouvelles, et posa sur la table le petit miroir de Venise, comme un témoin des anciens jours. Puis elle vint trouver son oncle, qui se promenait fêveux sous les noyers, et lui faisant la révérence :

— Est-ce ainsi que vous me vouliez, monsieur le marquis ? dit-elle avec son plus aimable sourire.

— Ravissante, ma chère enfant, mais n'attendez pas que je vous remercie, car ce n'est pas pour moi, je suppose, que vous avez mis cette rose dans vos cheveux ?

Dès huit heures, Baptiste avait été posté à l'entrée de la cour pour signaler les voyageurs ; il donna trois fausses alertes, mais la quatrième fois il eut

La Banque d'Escompte de Paris va échanger les anciennes actions nominatives, libérées de 125 fr., contre des actions au porteur, libérées de 250 fr. Les actionnaires viennent de toucher un acompte sur le dividende de l'exercice courant, de 4 fr. 25 pour les anciennes actions, soit de 8 fr. 50 pour les nouvelles. L'exercice 1884 donnera certainement des résultats satisfaisants, grâce auxquelles la société s'est intéressée, et à l'activité soutenue que déploie son administration.

Les Méridionaux Italiens marchent vers le cours de 700 fr., en attendant mieux. C'est le cours que leur assigne le revenu de 35 fr. qui sera distribué pour l'exercice courant.

Les actions des Chemins Méridionaux de l'Italie occupent en Italie la place qu'occupent ici celles de nos grandes lignes de chemins de fer.

Le Crédit Lyonnais. Quelques-uns de nos correspondants, étonnés de notre insistance, ont cru devoir nous demander des explications sur notre attitude vis-à-vis du Crédit Lyonnais. Les événements ont répondu et répondent toujours pour nous.

Nous nous adressons à une importante catégorie de lecteurs ; nous leur devons non-seulement des appréciations, mais aussi des conseils pratiques. C'est ainsi que ceux qui, d'après nous, ont vendu du Lyonnais à 580 et acheté des Méridionaux à 600 ont réalisé 100 fr. de bénéfices. Nous connaissons trop bien la situation difficile du Crédit Lyonnais, les pertes énormes de sa fille, la Foncière Lyonnaise, ses immeubles, etc., etc., pour ne pas insister auprès de nos lecteurs ; nous faisons taire quand même nos réelles sympathies pour l'administration de cette Société, et nous remplissons notre devoir tout entier. Du reste, sommes-nous seuls ? Voici ce que dit le *Temps* :

« Le Crédit Lyonnais a continué à être lourd sur le bruit de la perte d'un procès par la Foncière Lyonnaise. Les actions de cette dernière sont tombées à 335 fr., ce qui fait ressortir leur prix à 85 fr. seulement pour 250 fr. versés. »

Il faut donc vendre Lyonnais et Foncière Lyonnaise pendant qu'il en est temps encore. Nous avons reçu une dépêche d'Ospedaletti nous informant de l'exécution de l'arrêt de la cour de Casale. Il paraîtrait que les boulevards ont été barrés de façon à rendre la circulation impossible.

Crédit Viager. Nos appréciations sur cette Compagnie se confirment chaque jour. Elle a repris déjà, sous l'influence de sa nouvelle administration, un bon courant d'affaires. Nous avons raison de dire qu'elle se maintiendrait au rang que lui assigne sa longue existence.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous avons reçu hier soir la lettre suivante qui ne peut manquer d'attirer l'attention de l'autorité :

« Saumur, le 10 novembre 1884.

« Monsieur le Rédacteur,

« Aujourd'hui, mon domestique, se rendant à cheval de Villebernier à Saumur, a été assilli sur la route par une bande de chemineaux plus ou moins avinés. Mon cheval a reçu des coups de bâtons sur les reins, sur la croupe et sur les jarrets, il est tombé à genoux. Mon garçon l'a relevé vigoureusement et a échappé à un plus long assaut, grâce à la vitesse de sa monture.

« Ne serait-il pas possible que la gendarmerie fût prévenue des jours de paie et qu'elle parcourût les environs de Saumur pour la sécurité des habitants et des passants ? La même mesure est également nécessaire en dehors de ce néfaste jour de paie les dimanches soir et lundis.

raison : c'étaient bien Jean et M. Henriet qui entraient dans l'avenue.

M. de la Hansaye alla recevoir son ami et son neveu, leur souhaita la bienvenue, et sans rien ajouter, étant trop ému pour parler beaucoup, il les introduisit dans le salon où se trouvait Stéphanette.

La jeune fille était debout près de la fenêtre.

M. Henriet entra le premier, la salua, et laissa Jean passer devant lui.

Le lieutenant fit quelques pas dans le salon, puis, subitement, s'arrêta, baissa les yeux :

— Mademoiselle, balbutia-t-il, jamais je ne pourrai assez m'excuser auprès de vous...

Stéphanette vit qu'il s'embrouillait :

— Je vous pardonne bien volontiers, Jean, dit-elle.

Le visage du lieutenant s'épanouit.

— O Phanelle ! répondit-il.

Et tous deux se regardèrent.

Le marquis comprit l'éloquence de ce regard, et, s'avançant vers le jeune homme :

— Mon cher enfant, lui dit-il, nous avons beaucoup causé de toi hier soir avec ma nièce... Je t'avais promis de plaider pour toi, je l'ai fait, et je me suis aperçu que ta cause était gagnée d'avance.

Il le prit par la main, le conduisit près de la jeune fille, et ajouta :

« Ou bien les gens paisibles seront-ils obligés d'en venir aux mœurs américaines et de voyager par bandes et bien armés ? » Agrérez, etc.

« PAUL BRÉCHIGNAC. »

#### UN CRUCIFIX

ENLEVÉ PAR LA FORCE ARMÉE.

On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

« Le mardi 4 novembre 1884, à 4 heures du soir, M. Portejoie, inspecteur des écoles primaires à Bressuire, accompagné de quatre gendarmes et d'un serrurier, s'est présenté à l'école de Saint-Jouin-de-Milly, et là, sans prévenir l'autorité locale, le crucifix, solidement scellé au mur de la classe, a été arraché, puis emporté à Bressuire et déposé au greffe.

« Voilà l'œuvre de M. de Malherbe, préfet des Deux-Sèvres !... »

« Voilà les hontes que la République impose à la France chrétienne !... »

« L'école de Saint-Jouin-de-Milly était tenue autrefois par un instituteur protestant. Les enfants catholiques de la commune allaient à une école mixte de garçons et de filles tenue par une religieuse.

« Le 7 septembre 1884, l'instituteur communal protestant prit sa retraite. Il fut remplacé par un instituteur catholique, et l'on retira en même temps à l'école mixte l'autorisation de recevoir les garçons de la commune.

« M. Mayaud, maire de Saint-Jouin-de-Milly, fit placer un crucifix dans la salle de classe de l'école. Dans les premiers jours d'octobre, l'instituteur reçut de son inspecteur l'ordre d'enlever le crucifix. Conformément aux instructions reçues, le crucifix fut enlevé par l'instituteur et remis par lui à l'adjoint.

« Le maire le fit replacer.

« Douze jours se passèrent sans incident.

« A la date du 24 octobre dernier, le maire reçut une lettre de M. le préfet des Deux-Sèvres lui donnant l'ordre d'enlever le crucifix, « afin que, selon le vœu de la loi, la neutralité de l'école fût respectée ». M. le préfet prétendait dans cette lettre avoir reçu des lettres de pères de famille de la commune de Saint-Jouin, se plaignant de la présence du crucifix dans la salle de classe.

« M. le maire de Saint-Jouin s'empressa de faire une enquête dans sa commune.

« Il résulta de cette enquête que, contrairement aux assertions de M. le préfet, nulle plainte n'avait été portée par les pères des enfants fréquentant l'école. Tous les pères de familles catholiques de la commune de Saint-Jouin-de-Milly signèrent une protestation qui fut adressée à M. le préfet des Deux-Sèvres.

« En même temps, M. le maire de Saint-Jouin écrivait au préfet, en termes d'une extrême modération et d'une parfaite courtoisie, qu'il s'étonnait de l'ordre donné à l'instituteur et qu'il ne connaissait pas de texte de loi interdisant la présence du crucifix dans l'école.

« Le samedi 28 octobre, le maire se ren-

— Monsieur le chevalier de Trémière, je vous permets d'embrasser M<sup>lle</sup> Stéphanette de la Tremblaye, votre fiancée.

Alors, se retournant vers M. Henriet, qui contemplait cette scène tout attendri :

— Mon cher Henriet, dit le marquis, je n'ai jamais été plus heureux. Et vous ?

— Moi, répondit le bonhomme, une seule fois, mais il y a bien longtemps.

BERNARD SEIGNY.

FIN.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

#### LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI

Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés. Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

dit à la maison d'école escorté de son adjoint, M. Lucien Bossard, et de deux conseillers municipaux, M. Joseph Grellier et M. Constant Joubert, et il fit replacer et sceller dans le mur le crucifix.

» M. Mayaud, secondé par ses vaillants conseillers municipaux, faisait respecter ainsi la liberté de conscience de ses administrés, dont l'autorité supérieure, obéissant à je ne sais quelles odieuses instigations, voulait violenter les croyances.

» La préfecture n'hésita pas à aller plus loin dans cette voie anti-libérale et anti-démocratique, qui consiste à ne pas tenir compte des vœux d'une population et des volontés de la municipalité représentant l'immense majorité des électeurs d'une commune.

» On ne recula pas devant la violence. Le 4 novembre 1884, à 4 heures du soir, M. l'inspecteur primaire Portejoie arriva à Saint-Jouin-de-Milly, avec quatre gendarmes de la Forêt-sur-Sèvre.

» Un serrurier étranger au pays avait été adjoint à l'expédition. On n'eût pas pu trouver dans le canton un homme qui eût voulu se prêter à cette honteuse et sinistre besogne.

» M. l'inspecteur manda l'instituteur et lui ordonna de tenir le cheval de sa voiture. Pendant que l'instituteur tient le cheval, l'inspecteur, les quatre gendarmes et le crocheteur pénétrèrent dans l'école et enlèvent le crucifix.

» M. l'inspecteur, pour dissimuler les traces de cet attentat sacrilège, ordonna de mettre à la place du Christ une carte de géographie. Un gendarme emporta le crucifix au greffe de Bressuire.

» On avait profité, pour commettre cette profanation, de l'absence de M. le maire de Saint-Jouin. Quand le maire revint le lendemain, 5 novembre, il s'empressa de faire dresser procès-verbal.

» Ses droits de maire ont été impudemment violés ; on a distraité, sans le prévenir, un objet du mobilier scolaire dont il a la garde et la responsabilité.

» Nous ne parlons pas de l'outrage jeté aux croyances de nos catholiques populations de l'arrondissement de Bressuire.

» M. le maire de Saint-Jouin-de-Milly défendra énergiquement les intérêts religieux et moraux des pères de famille de sa commune et, par toutes les voies de droit qui lui sont ouvertes, il s'efforcera de leur obtenir justice. » L. P. »

## NANTES.

L'Espérance du Peuple nous annonce qu'une Association vient de se constituer à Nantes, sous le nom de Ligue agricole de l'Ouest.

Le but de la Ligue agricole de l'Ouest est de défendre, devant les pouvoirs publics, les grands intérêts de l'agriculture, actuellement si compromis.

Nous lisons dans le même journal :

» M. de la Billaies, député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Nantes, s'est présenté chez le

maire, M. Colombel, et s'est mis à sa disposition pour visiter les cholériques de Saint-Jacques.

» M. le Maire a remercié notre honorable ami, mais l'a prié, conformément au désir qu'il en a exprimé par la voie de la presse, de ne pas entrer dans les salles, de peur de fatiguer les malades, en ajoutant que si malheureusement une recrudescence de l'épidémie apparaissait, il s'empresse d'en informer les députés. M. Colombel lui a d'ailleurs donné l'assurance que le fléau diminuait sensiblement.

» M. de la Billaies, respectant l'ordre de M. Colombel dans l'intérêt des malades, s'est néanmoins rendu à l'Hospice pour témoigner toute sa sympathie aux médecins dévoués et aux Sœurs si admirables qui donnent des soins aux cholériques. Puis il a fait quelques visites dans le quartier des Ponts. »

## Le choléra à Nantes.

Situation sanitaire de la ville de Nantes, le 8 novembre, de minuit à minuit :

Nombre de personnes atteintes, 44.

2 décès cholériques en ville.

2 décès également au pavillon d'isolement à Saint-Jacques.

Le 9 novembre, de minuit à minuit :

Nombre des personnes atteintes, 3.

Un seul décès cholérique en ville.

2 décès au pavillon d'isolement à Saint-Jacques.

## HOSPICE SAINT-JACQUES

Situation des baraquements le 8 novembre au soir :

Grande salle des hommes. — Un décès. Neuf malades ; deux dont l'état est très-grave un dont l'état reste inquiétant ; les autres entrent en convalescence.

La salle des convalescents va pouvoir être très-prochainement évacuée.

Grande salle des femmes. — Un décès. Douze malades, dont deux enfants ; l'état de ces derniers est aussi satisfaisant que possible.

Une femme est dans un état désespéré ; une autre reste gravement indisposée. L'état des autres malades, à part ces deux cas, s'améliore de jour en jour.

La salle des convalescentes abrite deux femmes et un petit enfant qui vont sortir entièrement guéris.

## Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 10 novembre

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	13 75 à 14 75	8 » à 9 50
Saumur,	14 75 15 »	8 50 » »
Baugé,	15 » 16 50	9 30 » »
Segré,	15 » » »	9 » » »
Beaupreau,	15 » » »	9 50 » »
Montfaucon,	15 » » »	8 50 » »
Montrevault,	14 50 » »	8 50 » »
Chemillé,	15 » 15 75	8 25 8 75
Champocéaux,	15 » » »	9 » » »
St-Flor-le-Vieil,	15 » » »	8 » 9 »
Vihiers,	15 » 15 50	8 25 8 50
Brissac,	14 75 » »	7 50 8 »

vous recherchez, que l'on ne vous voit jamais aux danses, aux fêtes avec les autres jeunes gens. En effet, je vous ai surveillés quand on m'a mise en éveil sur ces intrigances ; et ça crève les yeux que vous machinez un malheur. Où elle est tu accours, d'où elle part tu fuis, ce qu'elle déteste tu le hais. S'il n'y avait pas d'amourette sous jeu, le jeu est singulier ; mais tu l'aimes, mon fils, tu aimes cette fille.

— Je l'aime, oui, ma mère.  
— Et tu lui en as fait l'aveu.  
— Et je lui en ai fait l'aveu.  
— Et vous vous êtes promis mariage, car on a répondu à ton amour par le même aveu naturellement.

— Mon amour, ma mère, n'est pas partagé. Marielle n'éprouve pour moi que l'amitié sainte d'une sœur.

— Quoi, mon fils, elle a repoussé tes avances ?  
— Oui, ma mère.

— Qu'est-ce que tu me rapportais donc, toi, dit ma mère à Simone, puisqu'ils ne s'aiment pas d'amour.

Simone haussa les épaules.  
— Comédie, murmura-t-elle, manège.  
— Sors, lui dis-je, sors, sinon crains ma colère.

Je lui montrai la porte impérieusement.

Chalonnès, 15 » » » 9 » » »  
Doué, 15 » » » 8 » 8 50

A Nantes, blés américains, de 20 50 à 21 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 15 25 à 15 75 les 80 kilos.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend les excellents Rhums de la maison John Alvarès, depuis 2 fr. le litre ; qualités supérieures à 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre, bouteille comprise, droits de régie acquittés.

L'INSERTION parue dans l'Echo Saumurois les 31 octobre, 1<sup>er</sup> et 4 novembre, concernant un magasin de vins en gros à céder, a pu donner lieu à de fausses interprétations.

Cette annonce ne concernait nullement l'ancienne maison de M. DESCHAMPS fils, située à la Croix-Verte, laquelle est cédée depuis quelques années à M. BRISSON, mais bien un établissement situé à Noyant, appartenant à M. BEUROIS.

## Théâtre de Saumur.

2<sup>e</sup> Tournée Artistique

F. ACHARD, directeur. — GÉURY, administrateur.

JEUDI 13 novembre 1884,

FREDERIC ACHARD

Du Gymnase,

M<sup>lle</sup> MARIE LAURE, de l'Odéon. — M. MONTLOUIS, de l'Odéon. — M. MALARD, du Gymnase. — M. GÉURY, du Gymnase. — M<sup>lle</sup> EUGÉNIE PETIT, de la Gaîté. — M. FERROUMONT, des Nouveautés.

## JONATHAN

Comédie en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Pierre Giffard.

M. Frédéric ACHARD remplira le rôle de Jonathan, qu'il a joué à Paris.

Distribution :

Jonathan ..... MM. F. Achard.  
Thivolet ..... Pierrard.  
Le capitaine ..... Malard.  
Pinch ..... Gœury.  
Le baron ..... Ferroumont.  
Bernard ..... Blondel.  
Sam ..... L. Lumès.  
M<sup>me</sup> Thivolet ..... M<sup>mes</sup> Marie Laure.  
La baronne ..... Eugénie Petit.  
Magi ..... E. Malard.  
Blanche ..... Englebert.

## MONSIEUR ALPHONSE

Pièce en 3 actes, de M. Alex. DUMAS fils.

M. Frédéric ACHARD remplira le rôle de Monsieur Alphonse, qu'il a créé à Paris.

Distribution :

Monsieur Alphonse ..... MM. F. Achard.  
Montaigne ..... Montlouis.  
Dieudonné ..... Gœury.  
Remy, mari ..... Ferroumont.  
Raymonde de Montaigne ..... M<sup>mes</sup> Marie Laure.  
M<sup>me</sup> Guichard ..... Eugénie Petit.  
Adrienne ..... E. Malard.

## AU COIN DU FEU

Comédie en 1 acte, de M. Maurice Ordenneau, jouée par M. Gœury, M<sup>les</sup> E. Malard et Englebert.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

## Grand-Théâtre d'Angers.

Mardi 11 novembre.

A L'OCCASION DE LA FOIRE

1. La Poudre aux yeux, comédie en 2 actes.
2. Le Petit abbé, pièce en 1 acte, musique de Grisar.
3. Fleur-de-Thé, opéra-comique en 3 actes, musique de Charles Lecocq.

## Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 9 novembre 1884.

Versements de 166 déposants (16 nouveaux), 25,842 fr. »  
Remboursements, 13,412 fr. 63 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Lévées et de Gennes.



## Double succès!

«Après avoir essayé vos Pilules Suisses, je me suis trouvé rétabli en cinq jours. Ma femme, qui depuis longtemps souffrait de douleurs névralgiques dans la tête, qui l'empêchaient de dormir, même de manger, se trouve bien mieux depuis qu'elle en fait usage aussi; veuillez m'en envoyer encore trois boîtes à 1 fr. 50. Vous pouvez faire insérer cette lettre dans les journaux, ou j'ai trouvé votre adresse:»  
«Alfred DUVAL, Orsay (S.-et-O.)»  
A. Hertzog, Ph<sup>o</sup>, 28, rue de Grammont, Paris.  
N'oubliez pas de demander à votre pharmacien l'Almanach illustré des Pilules Suisses pour 1885, gratis!

## UNE LOI NATURELLE.

A la même époque où a lieu la chute des feuilles, on remarque une recrudescence de la chute des cheveux. Le printemps reverdira nos campagnes; malheureusement il ne réparera pas pour l'homme « des ans l'irréparable outrage ». C'est à la Lotion régénératrice du docteur Saïdi, qu'il faut demander de corriger la nature. Elle seule peut arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et recouvrir d'une chevelure épaisse les crânes dénudés.

On trouve cette eau merveilleuse, par flacons de 3 francs, à Saumur, parfumerie PICHARD, 47, rue Nationale.

DEMANDEZ PARTOUT

## LE VIN APERITIF L'ARMORIQUE

de Hugues Manson, de Nantes.

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

## 24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MARIELLE

— Olivier ! s'écria ma mère atterrée, Olivier, c'est ma bru, la femme de votre frère !

— Olivier, arrête-toi ! s'écria Marielle, qui s'attacha à mes vêtements et défaiillit. Ma main levée retomba assez à temps pour la soutenir.

— La voilà encore qui fait sa demoiselle, l'hyprocritte. Ma mère, ne soyez pas dupe de la comédie, ils se sont concertés pour la jouer.

A ce trait de Simone, je me tournai vers ma mère.

— La croyez-vous ? lui demandai-je froidement.

— Mon fils, Simone n'est que l'écho du village, elle répète tout haut ce que l'on dit tout bas. On jase sur votre compte. Les voisins vous observent.

— Qu'ont-ils observé, les voisins ?

— Que vous êtes toujours ensemble, que vous

— Je suis chez moi, reparti Simone ; vous ne pouvez m'en déloger de force.

— Mon fils, tu dépasses toutes les bornes ! s'écria sévèrement ma mère. Comment oses-tu chasser ma bru de Langadec ?... Langadec n'est plus à nous, il lui appartient, nous sommes chez elle, nous demeurons sous son toit, et si l'un de nous doit sortir d'ici, ce n'est pas la femme de ton frère, la maîtresse de la maison.

— C'est moi, sanglota Marielle.  
— Toi, oui certes.

— Il m'est bien pénible de vous quitter, ma mère, reprit Marielle, mais puisque mes efforts pour vous être utile et agréable sont pris en mal, laissez-moi m'éloigner.

— Par la fenêtre et je rentrerai par la porte, contrefit Simone.

— Où irais-tu ? Tu n'as ni feu ni lieu ? interrogea ma mère.

— Elle vagabonderait et se ferait coffrer en prison, la dévergondée.

— Assez d'insultes, Simone, la mesure est comble, il y a termes à tout ; je ne souffrirai plus que devant moi Marielle soit traitée comme la dernière des créatures. Le père de Noël demande une servante, elle va se placer aux Molinottes. Marielle, dis-je, suis-moi sur le champ chez les Pasquion.

Ma mère et Simone n'avaient pas prévu l'issue

de cette scène. Elles restèrent désorientées de perdre une travaillante, qu'aucune fille de service n'eût remplacée. Simone, vexée et furieuse de n'avoir plus son souffre-douleur à tourmenter, dit méchamment :

— Quel esclandre ! Que diront les gens ?  
— Ils clabauderont, mais je ne m'inquiète pas de leurs clabauderies.

— Et de compromettre votre belle, à ce qu'il paraît.

— Compromettre Marielle, moi !

— Est-ce que le monde ne fera pas ses commentaires sur la brusque rupture de cette fille avec nous ? Il se demandera pourquoi elle quitte Langadec, pourquoi elle se loue aux Molinottes plutôt qu'ailleurs ? Il ne se l'expliquera pas, il supposera toutes sortes de choses désagréables ; que nous avons chassé une coquette, une voleuse, une fourbe ; ou, vous voyant au mieux ensemble hors de chez nous, quand nous ne la garderons plus, qu'elle a été mise à la porte pour son inconduite et que vous, son galant, vous l'avez placée chez les Pasquion afin de la courtiser là librement sans témoins.

— Ah ! c'est affreux, s'écria Marielle.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

**FAILLITE VEUVÉ BRIDIER-LARDEUX.**

Par jugement en date du 10 novembre 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite la dame Delphine Lardeux, veuve du sieur Bridier, maîtresse d'hôtel, demeurant à Martigné-Briand. L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 31 octobre 1884, jour du dépôt du bilan.

M. Regnard, Prosper, a été nommé juge-commissaire ;  
Et M. Bonneau, Louis, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal,  
GAUTIER.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès,

Au domicile de feu M<sup>lle</sup> Marie PERRÉ, A Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, rue Haute,

Le dimanche 16 novembre 1884, à midi 1/2, et jours suivants,  
Par le ministère dudit M<sup>e</sup> PINAULT.

On vendra :

Literie, pendule, chaises, armoire, guéridon, tables, draps, linge, lits, glaces, commodes, fauteuils, vaisselle, bureau, poêles, objets de garde-robe, bouteilles et fûtaillies, batterie de cuisine, etc., etc.

On paiera comptant, avec 10 0/0 en sus pour frais de vente. (846)

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**A CEDER**

DE SUITE

**BEL ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE**  
à Saumur

50 mètres de serres — Eaux de la Loire  
Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LAROSE, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (650)

Cabinet de M<sup>e</sup> BONNIN, agent d'affaires, rue Saint-Nicolas, 40.

**AVIS**

Les propriétaires des terres sises au lieu dit Terres-du-Majorat, ou dit Demi-Lune du Château, commune de Saumur, ont tout intérêt de s'adresser audit cabinet d'affaires, pour une communication intéressante. (833)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT

**UN PETIT JARDIN ET UNE REMISE**

Situés rue de la Mareuillette.

S'adresser à M. CORNILLEAU, quai Saint-Nicolas. (847)

**A CEDER**

**Un Fonds de Commerce**

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,

Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, le **Jeu**di 27 novembre 1884, à une heure,

En un ou plusieurs lots,

**La ferme de la Bibardièrre**

Exploitée, à titre de ferme, par M. Louis Frémont,

Située près la Ronde, commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé.

Elle comprend :

Commune d'Allonnes.

	CONTENANCE H. A. C.	MISE A PRIX
1. Les bâtiments de la Ferme, avec le puits et la pièce d'eau, le tout d'une superficie de.....	» 69 »	6.000 fr.
2. La prairie des Préaux, pré, contenant.....	» 42 »	1.680
3. Une pièce de terre labourable, au canton des Jardiniers.....	1 25 30	3.880
4. Un pré, situé au canton des Souchets.....	» 27 »	1.000
5. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 72 50	3.160
6. Un pré, situé au canton des Moulets.....	» 16 »	700
7. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 20 »	850
8. Une pièce de terre labourable, au canton de la Cassoire.....	1 45 20	6.100
9. Une pièce de terre labourable, au même lieu....	» 81 »	3.400
10. Une pièce de terre en pré, au même lieu.....	1 32 50	5.600
11. Une pièce de terre en vigne, au canton des Jardiniers.....	3 34 50	10.000
12. Une pièce de terre à taillis, au canton des Malgagnes.....	3 25 »	8.200
13. Une pièce de terre en puits, au même lieu.....	» 10 50	320
14. Une parcelle de bois taillis, au canton des Bois-de-la-Casse.....	» 26 »	400

Commune de Neuillé.

15. Une pièce de terre labourable, au canton des Champs-du-Bellay.....	1 78 55	3.250
16. Une autre pièce de terre labourable, au même lieu.	» 78 12	1.850
Total de la contenance...	16 83 15	
Total des mises à prix...		56.370 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, dépositaire des plans, titres de propriété et cahier des charges.

**A VENDRE**

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NANCROUX.

**CONTENTIEUX, RECouvreMENTS**

**C. BONNIN**

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

**Matelas neufs, Couil fil,**

DEPUIS 25 FR.

Pesant 16 à 18 kilos.

S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPEYRE. (900)

**MAISON BOURGUIGNON**

Rue Saint-Nicolas,

Demande des ouvrières mécaniciennes.

**FUMIER**

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

**Assurances sur la Vie**

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

**CHIDRES**

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

PAR

**L'ÉPARGNE POPULAIRE**

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

LIBRAIRIE ABEL PILON

**A. LE VASSEUR, SEUR**

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

LA  
**Régisse Sanguinée**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion.  
0<sup>fr</sup>75 dans toutes Pharmacies.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIÉUX considérés comme incurables par les Princes de la Science  
Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE**

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies

graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100.000 MALADES GUÉRIS, ALORS QU'IL PLUS SOUVENT ON LES CROIT PRÉDUS, PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLIERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (443)

Saumur, imprimerie P. GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 NOVEMBRE 1884.**

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 % .....	78 45	78 15	Est .....	760	760	OBLIGATIONS.			Gaz parisien .....	521	524 75
3 % amortissable .....	79 95	79 80	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1210	1210	Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	512	511	Est .....	365 50	366
3 % (nouveau) .....	79	79	Midi .....	1151 25	1160	— 1865, 4 % .....	517 50	515	Midi .....	373	374 25
4 1/2 % .....	103 45	103 35	Nord .....	1635	1627 50	— 1869, 3 % .....	403	403	Nord .....	382	382
4 1/2 % (nouveau) .....	107 85	107 65	Orléans .....	1320	1311 25	— 1871, 3 % .....	396	395	Orléans .....	373	374 25
Obligations du Trésor .....	508	510	Ouest .....	821 25	820	— 1875, 4 % .....	509	508	Ouest .....	372	374 50
Banque de France .....	5150	5130	Compagnie parisienne du Gaz .....	1515	1505	— 1876, 4 % .....	510 50	511	Paris-Lyon-Méditerranée .....	377	375
Société Générale .....	450	450	Canal de Suez .....	1895	1895	— 1876, 4 % .....	510 50	511	Paris-Bourbonnais .....	373 50	373
Comptoir d'escompte .....	953 75	955	C. gén. Transatlantique .....	500	500	Bons de liquid. Ville de Paris .....	447	445 50	Canal de Suez .....	566 25	567 50
Crédit Lyonnais .....	517 50	510				Obligat. communales 1879 .....	445	445			
Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1290	1285				Obligat. foncières 1879 3 % .....	441	440			
Crédit mobilier .....	250	243 75				Obligat. foncières 1883 3 % .....	355 25	355 50			